



Vous déménagez ?

Voici quelques précautions à prendre
pour éviter une infestation
de punaises de lit

- Avant de déménager et d'emménager, vérifiez si votre logement est infesté. Si tel est le cas, avisez immédiatement le propriétaire.
- En tout temps, ne pas ramasser de matelas ou de meubles rembourrés déposés en bordure de rue.
- Si vous jetez ces objets, infestés ou non, rendez-les inutilisables en les lacérant et enveloppez-les dans des sacs de plastique (disponibles dans la plupart des quincailleries et des centres de rénovation).

Pour renseignements :
www.lespunaisesdelit.info

